

1 6 M A I 2 0 2 0

C O M M U N I Q U É A I R C O U R T A G E

SUR LE VOL À DEUX À COMPTER DU 11 MAI

A la lecture des textes et de l'argumentaire de M. Sébastien Perrot, Président de la Fédération et de Me Serge Conti, avocat de la Fédération, AIR COURTAGE ASSURANCES acquiesce et exprime son entier consensus avec la position adoptée par la FFPLUM quant à la reprise des vols en biplace dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (gestes barrières, distanciation physique, port du masque lorsque distanciation physique pas possible, désinfection...)

Aussi, suite aux légitimes interrogations récentes des adhérents, le courtier fédéral AIR COURTAGE ASSURANCE confirme le bon fonctionnement des garanties d'assurances en cas d'accident.



Rien ne s'oppose donc à la reprise des vols à deux personnes à bord d'aéronef en conformité avec le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020.

Soyez prudents et continuez à prendre soin de vous et des autres !

Caroline Cognet-Renard

AIR COURTAGE ASSURANCES
ffplum@air-assurances.com
0 800 777 107

